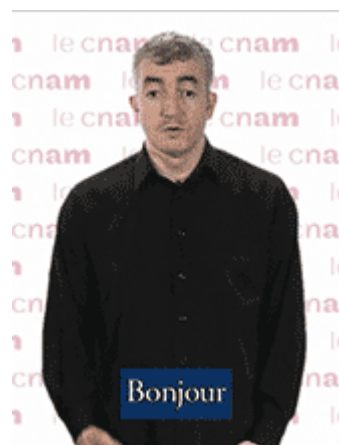


Attention ! Conformément au Règlement Intérieur du Cnam annexe 15, vous devez transmettre une préconisation d'un médecin agréé CDAPH le plus tôt possible et au plus tard 5 semaines avant le début d'une session d'examens. A défaut de respecter ce délai, la mise en place d'aménagement d'examens ne pourra pas être garantie.

La mission Handi'Cnam s'efforce de faciliter vos études, vos examens et votre vie au quotidien dans l'établissement.

Elle conseille les enseignant.e.s et les personnel.le.s dans les centres de Paris ou en région. Des informations sont disponibles sur accès réservés.

Elle met aussi en place des actions de sensibilisation autour du handicap.



### Mission Handi'cnam

 [handi@cnam.fr](mailto:handi@cnam.fr) (moyen de contact à privilégier)

01 58 80 87 87  
(merci de laisser vos coordonnées sur le répondeur)

### Emploi Cnam

Nos partenaires nous ont confié:

 [193 offres d'emploi](#)

 [94 offres de stage](#)

## Services aux élèves

[Organiser un temps majoré pour les examens](#)  
[Aménager les études](#)  
[Prévenir ou sensibiliser vos enseignants](#)  
[Obtenir des documents ou des photocopies de cours](#)  
[Photocopier de notes de cours](#)  
[Assurer un tutorat pédagogique](#)  
[Faire visiter l'établissement](#)  
[Autoriser le stationnement](#)  
[Rendre accessibles les locaux](#)  
[Prêter du matériel](#)  
Diffuser [des offres d'emploi](#) ou de [stage](#)

## Venir à Handi'cnam

[Le bureau de la mission Handi'cnam](#) se situe dans les locaux de la Fabrique des Compétences, accès 17 au rez-de-chaussée.

À votre arrivée :

merci de vous présenter à l'accueil de la Fabrique des Compétences  
Nous aurons le plaisir de vous accueillir sur rdv du lundi au vendredi de 14h à 17h

/\*\*/ body{ font-size:0.813em; } /\*\*/



[+ toutes les actualités](#)

<https://handi.cnam.fr/mission-handi-cnam-au-service-des-eleves-en-situation-de-handicap-accueil-646110.kjsp?RH=15>